



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Si la note explicative de synthèse du compte administratif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales permet déjà, d'une certaine manière, de répondre à cette obligation légale, la Ville a souhaité, en complément, établir le document synthétique ci-dessous retraçant les éléments de contexte et les informations financières essentielles relatives à la réalisation du budget 2021.

Pour davantage de précisions, les citoyens peuvent également consulter la note explicative du compte administratif adressée à l'ensemble des élus, et qui comporte une présentation plus détaillée des différents postes budgétaires.

Volume global du compte administratif (CA) de l'exercice 2021

Suite à la clôture du budget annexe de l'Auditorium au 31 décembre 2016, le compte administratif de la Ville de Dijon se compose désormais du seul budget principal.

Le compte administratif 2021 (total des dépenses réelles hors reprise des résultats antérieurs) s'élève à **224,559 M€¹** après 212,836 M€ en 2020 et 221,214 M€ en 2019.

¹ M€ = millions d'euros

Faits majeurs de l'exécution budgétaire 2021 de la Ville de Dijon (hors crise sanitaire)

Afin de mettre en perspective le compte administratif 2021, il convient de rappeler les objectifs et priorités d'action qui avaient été fixés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2021² et qui étaient les suivants :

- un niveau d'investissement toujours élevé, de l'ordre à minima de 35 M€ ;
- le maintien d'une situation financière solide de la Ville, au travers, notamment :
 - de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
 - de la préservation au maximum de la capacité d'autofinancement brut (épargne brute) dans un contexte de crise sanitaire et économique prolongée, avec un niveau-cible supérieur ou égal de 25 M€ environ ;
- la stabilité des taux d'imposition ;
- la priorité donnée, en matière de gestion de dette, à la poursuite du désendettement engagé depuis 2008.

Au stade du compte administratif 2021, et alors même que l'année 2021 a été marquée par les débuts de la forte poussée inflationniste, les difficultés d'approvisionnement de certaines entreprises et la nécessaire relance de marchés infructueux, **la totalité de ces objectifs présentés à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat d'orientations budgétaires a été respectée.**

Ainsi, l'exécution du budget 2021 s'est notamment caractérisée par :

- **un niveau de dépenses d'équipement réalisées en forte hausse par rapport à 2020 et 2019 (40,3 M€ en 2021, après 33,8 M€ en 2020 et 38,8 M€ en 2019).**

Pour la Ville, dans un contexte de relance économique post-Covid, l'enjeu essentiel est en effet de maintenir, et même d'accélérer, son niveau d'investissement, afin de soutenir autant que possible l'activité économique au niveau local et de poursuivre le développement du territoire.

- **la stabilité des taux d'imposition par rapport à 2020** (pour la cinquième année consécutive), conformément à la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;
- **une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement**, lesquelles ont diminué de - 0,39 % par rapport à 2020 et de - 2,56 % par rapport à 2019 (année de référence d'avant-crise de la Covid-19).

A périmètre constant par rapport à 2020 (hors effets de la création de nouveaux services communs avec la métropole au 1^{er} octobre 2021 et le transfert concomitant d'agents municipaux à la métropole³), l'évolution entre 2020 et 2021 aurait, en tout état de cause, été modérée (à hauteur de + 1,1% entre 2020 et 2021).

- **le maintien d'un niveau élevé d'épargne brute**, supérieur à l'objectif minimal de 25 M€ défini dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Le niveau d'épargne brute a ainsi atteint **36,5 M€** au compte administratif 2021, après 37,5 M€⁴ au CA 2020 et 36,2 M€ au CA 2019.

² Conseil municipal du 16 novembre 2020

³ Cf. *infra*, pour plus d'explications, dans la partie consacrée aux dépenses réelles de fonctionnement.

⁴ Pour mémoire, en 2020, le niveau d'épargne brute a été calculé en neutralisant la recette exceptionnelle de droits de mutation perçue par la Ville suite à la cession d'une partie des locaux du centre commercial de la Toison d'Or (recette de 5,232 M€, par nature exceptionnelle et ponctuelle).

- **la poursuite du désendettement**, conformément aux engagements de la municipalité.

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2021 a ainsi été réalisé exclusivement par autofinancement et recettes propres.

Dans ce contexte, l'exercice 2021 a été marqué par une nouvelle diminution de l'encours de la dette municipale, lequel s'élève désormais à **131,04 M€⁵** au 31 décembre 2021, après 140,3 M€ au 31 décembre 2020 et un pic de 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

→ **Sur la base d'une épargne brute 36,5 M€, la capacité de désendettement de la commune⁶ atteint donc environ 3,59 ans au CA 2021**, traduisant une situation financière solide, indispensable à l'aune des défis budgétaires qui se profilent pour les années 2022 et suivantes (forte poussée inflationniste, fort ralentissement de la dynamique économique depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien, efforts budgétaires de 10 milliards d'euros qui pourraient être demandés aux collectivités locales dans le cadre d'une nouvelle contractualisation, etc.).

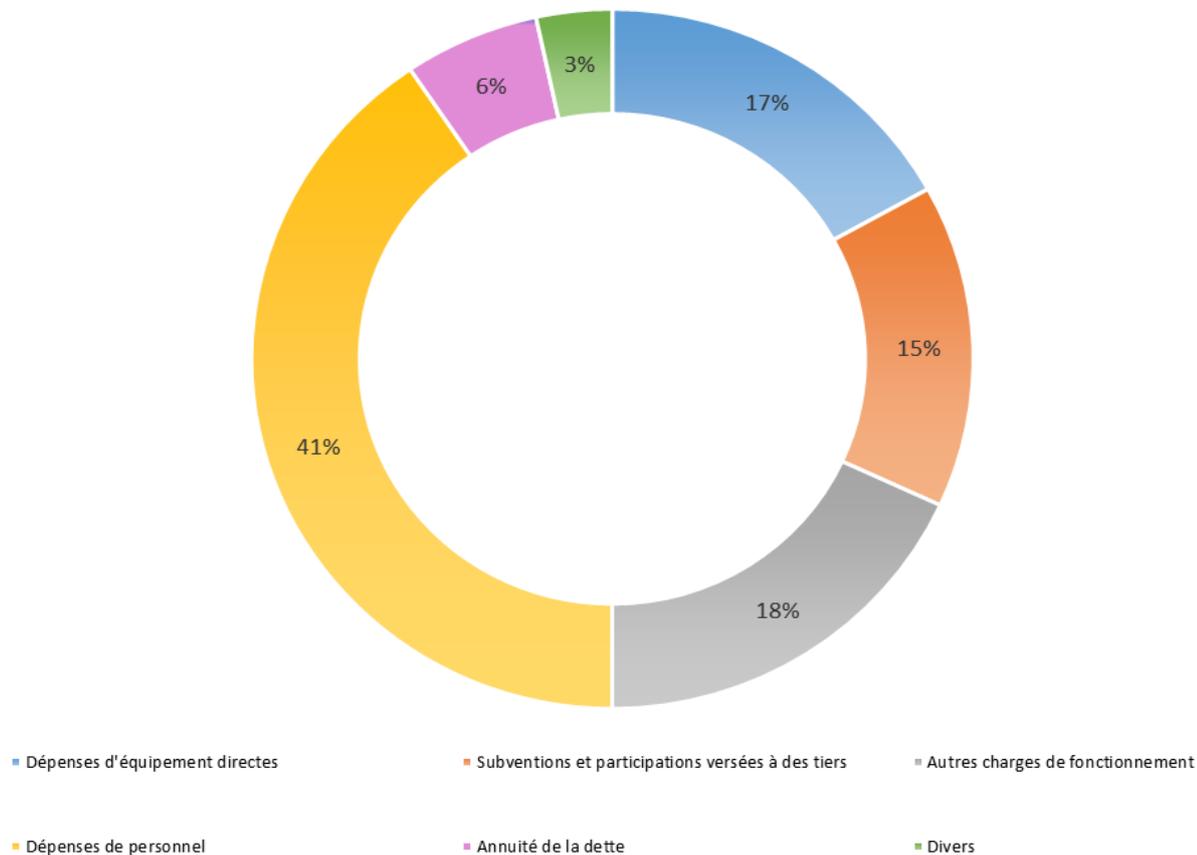
⁵ Hors retraitement de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir par la Ville après 2021.

⁶ Nombre théorique d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

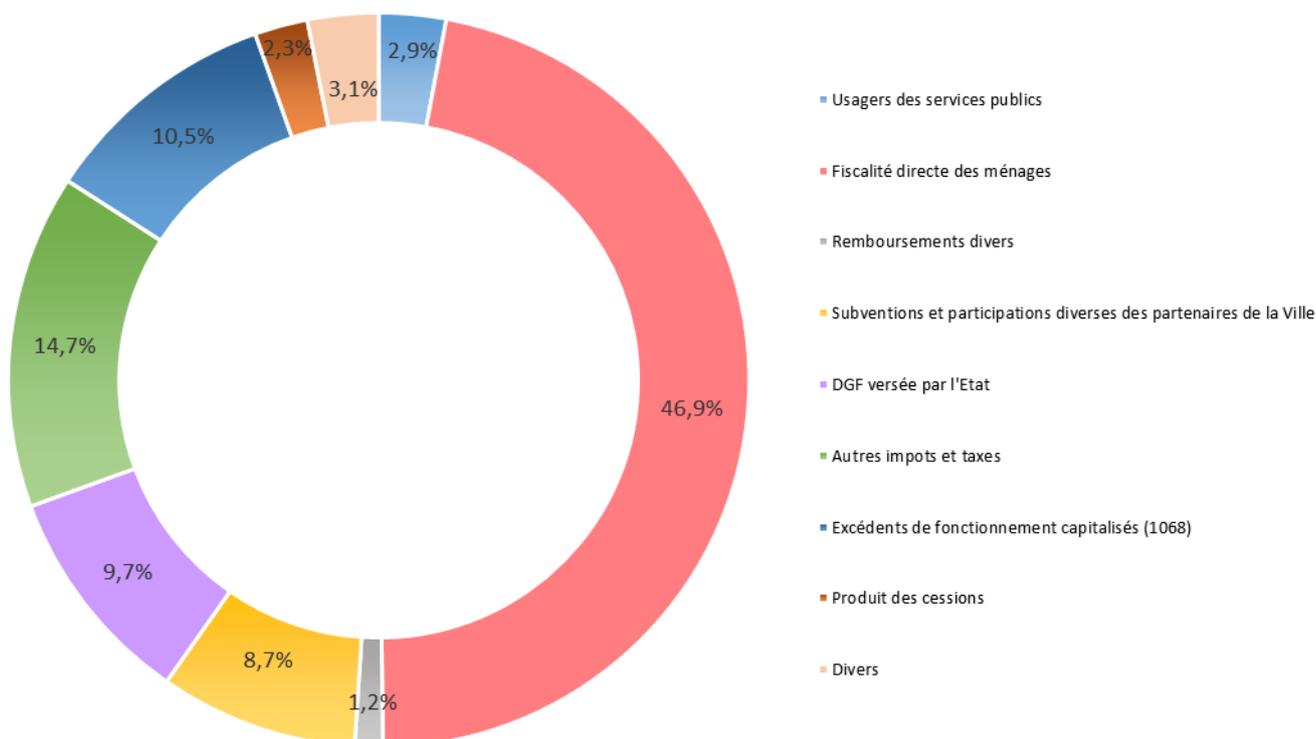
Répartition des dépenses et recettes par postes budgétaires

Les dépenses et recettes de la Ville de Dijon du compte administratif 2021 se sont réparties de la manière suivante.

Répartition des dépenses de la Ville - Compte administratif 2021



Répartition des recettes de la Ville - Compte administratif 2021



Section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Dijon

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes de la commune.

Suite à une année 2020 exceptionnelle dans un contexte de la crise sanitaire, économique et sociale de la Covid-19, l'exercice 2021 a été marqué par une sortie progressive, mais néanmoins assez rapide, des principales mesures de restriction prises en 2020 dans la phase la plus dure de la crise sanitaire, avec un retour à la quasi-normale à la fin du printemps 2021.

Compte-tenu de ces divers éléments, **l'année 2020 a donc constitué un exercice budgétaire singulier et exceptionnel pouvant difficilement constituer un point de référence pour les comparaisons budgétaires**, alors que l'année 2021 a amorcé un retour partiel et rapide vers la normale.

Dans ce contexte particulier, outre la comparaison habituelle de l'évolution des dépenses et recettes entre l'exercice N (2021) et l'exercice N-1 (2020), cette annexe intègre également par la suite, dans ses différentes rubriques, et lorsque cela est apparu pertinent, les données du compte administratif 2019 (dans la mesure où l'année 2019 a été le dernier exercice de référence avant-crise sanitaire et constitue donc une base de comparaison pertinente avec l'exercice 2021).

1- Une évolution maîtrisée et limitée des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire et de début de poussée inflationniste dès la fin d'année 2021

Les dépenses de fonctionnement intègrent essentiellement : les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (notamment aux associations), les charges à caractère général (dépenses d'énergie et de fluides, prestations de services et dépenses liées aux services externalisés).

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement se sont en effet élevées à **169,250 M€** au compte administratif (CA) 2021, soit une **diminution de - 0,39 % par rapport au CA 2020** (169,915 M€) et de **- 2,56 % par rapport au CA 2019** (173,706 M€).

Toutefois, cette évolution doit être nuancée, dans la mesure où l'année 2021 a été marquée par un changement de périmètre significatif en matière de dépenses de personnel. En effet, dans le cadre du nouveau schéma de mutualisation de Dijon Métropole, de nouveaux services communs ont été créés à partir d'octobre 2021 entre la commune et la métropole (cf. *infra*). Cette création s'est accompagnée du transfert de 228 postes budgétaires par la ville à la métropole au 1^{er} octobre 2021.

En réintégrant fictivement le coût d'octobre à décembre 2021 des effectifs transférés à la métropole au 1^{er} octobre 2021 (nouveaux services communs), valorisé à 2,6 M€, **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait été de + 1,1% par rapport à 2020 à périmètre constant** (tout en restant inférieures de 1,07% à leur niveau de 2019), soit une progression modérée dans un contexte de reprise de l'inflation et de retour à une activité quasi-normale des services municipaux du fait de la sortie progressive de la crise de la Covid-19

L'évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement par rapport aux années 2020 et 2019 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2021

Dépenses réelles en millions d'euros (M€)

Chapitres	Nature des dépenses	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	Variation 2019-2021
011	Charges à caractère général	40,709 M€	37,939 M€	40,756 M€	7,42 %	0,12 %
012	Charges de personnel	94,597 M€	92,858 M€	90,963 M€	- 2,04 %	- 3,84 %
014	Atténuation de produits	1,531 M€	1,552 M€	1,351 M€	- 12,95 %	- 11,75 %
65 - 6586	Autres charges de gestion courante	31,175 M€	31,995 M€	31,545 M€	- 1,40 %	1,19 %
66	Intérêts et mouvements financiers	5,629 M€	5,519 M€	4,305 M€	- 22,01 %	- 23,52 %
67	Charges spécifiques	0,065 M€	0,052 M€	0,294 M€	469,4 %	355,3 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires)	0,000 M€	0,000 M€	0,036 M€	NC	NC
TOTAL général		173,706 M€	169,915 M€	169,250 M€	- 0,39 %	- 2,56 %
TOTAL général à périmètre constant par rapport à 2020⁷		173,706 M€	169,915 M€	171,850 M€	+ 1,1 %	- 1,07 %

L'ensemble des facteurs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est détaillé dans le rapport de présentation du compte administratif adressé aux membres du conseil municipal et consultable sur le site Internet de la Ville après son adoption par l'assemblée délibérante.

Parmi les faits notables de l'exercice 2021, peuvent notamment être relevés :

- **une diminution des dépenses de personnel (chapitre 012) de - 2,04 % par rapport à 2020** et de - 3,84 % par rapport à 2019 essentiellement due à :

- un changement de périmètre lié à la mise en place de nouveaux services communs à compter du 1^{er} octobre 2021 et des transferts de personnel associés (228 postes budgétaires transférés à Dijon Métropole et donc supprimés à la Ville). En contrepartie et pour participer au coût de ces services transférés, l'attribution de compensation versée par la Métropole à la Ville de Dijon a été diminuée (cf. *infra*) ;

- l'impact de la crise sanitaire qui s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2021 avec la fermeture des musées et des établissements sportifs depuis le 2^{ème} confinement, le 30 octobre 2020 jusqu'à leur réouverture progressive à compter du 19 mai 2021 sous conditions et avec un protocole sanitaire strict.

- **une forte augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) de + 7,42 % (soit + 2,8 M€) par rapport à 2020** et + 0,12 % par rapport à 2019 (soit + 46,8 K€), laquelle s'explique, principalement par :

- pour mémoire, les économies (moindres dépenses - 2,3 M€ en 2020) générées en 2020 par le contexte de crise sanitaire et non reconduites en 2021 : annulation de nombreux événements et manifestations habituels, économies de fluides pour les bâtiments fermés etc. ;

⁷ Pour permettre une comparaison 2020/2021 à périmètre constant, le coût des personnels transférés à la métropole au 1^{er} octobre 2021, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, est réintégré fictivement.

- les interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires, sur les équipements sportifs et de la petite enfance qui ont pu reprendre exception faite pendant le confinement du mois d'avril 2021 (+ 1M€).

- la hausse des charges énergétiques / de fluides (+ 1 M€) essentiellement du gaz avec l'augmentation, dès octobre 2021, de 20 € HT/MWh (le gouvernement a d'ailleurs mis en place un bouclier tarifaire et gelé les prix du gaz jusqu'à la fin de l'année pour les particuliers mais qui excluait les entreprises et les collectivités territoriales) mais également du chauffage urbain avec le raccordement supplémentaire d'équipements municipaux et la répercussion de la hausse du prix de gaz sur les coefficients de révision (+ 13 € HT/MWh).

- l'organisation de divers événements culturels en 2021 (expositions « Claudot » et « Passé à table », Clameur), sportifs (Village des Jeux Olympiques 2024, animations sportives de l'été) et festifs (feu d'artifice du 14 juillet, les fêtes foraines et de fin d'année, Garçon la Note, Jeudi'jonnais) qui ont pu ainsi se dérouler normalement en 2021, malgré le confinement du mois d'avril et la fermeture des lieux culturels et sportifs, cafés, restaurants jusqu'au 19 mai 2021 (+ 706 K€);

- l'imputation en fonctionnement, pour des raisons strictement comptables, de dépenses auparavant inscrites en investissement (+ 342 K€), conformément aux préconisations de la Direction générale des finances publiques. Cela concerne en particulier les démolitions de bâtiments non suivies de reconstruction, ainsi que les locations de bâtiments modulaires (Groupe scolaire Buffon) ;

- le rebond des dépenses d'alimentation (denrées alimentaires acquises par la Ville, essentiellement pour la restauration scolaire) par rapport à 2020 ; pour mémoire, le premier confinement de 2020 avait entraîné la fermeture des écoles et s'était donc accompagné de moindres dépenses en matière de restauration scolaire, d'où un rebond en 2021 de + 341 K€). Il est à noter que ces dépenses sont néanmoins demeurées inférieures à 2019 (dernière année normale d'avant-crise sanitaire) ;

- la poursuite de la mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - On Dijon (+ 300 K€) incluant notamment les coûts de fonctionnement du poste de commandement centralisé, de la radiocommunication, de l'éclairage public, du réseau haut débit, de la vidéo-protection, de la géolocalisation, de la radiocommunication, des bornes d'accès, des journaux électroniques d'information et de la sécurité des bâtiments;

- l'achat de places de crèches supplémentaires dans la nouvelle structure « Galipette et trottinette » (+ 296 K€) ;

- la hausse des frais de gardiennage (+235 K€), en raison, notamment, d'un renforcement de la sécurité et du filtrage du marché des halles au 1^{er} trimestre 2021 (en lien avec les mesures sanitaires), de la mise en place d'une surveillance de la campagne de vaccination dans les bâtiments appartenant à la Ville, ainsi que de la surveillance des animations diverses de l'année 2021 qui avaient été annulées en 2020 (feux d'artifice, fêtes de fin d'année, etc.) ;

- la progression des frais de nettoyage des locaux, suite à des prestations supplémentaires pour les halles et marchés ainsi qu'à des prestations sur de nouveaux locaux (+ 281 K€).

Toutefois, ces différentes hausses ont été partiellement contrebalancées par une forte diminution des achats de fournitures et de petits équipements. L'année 2020 avait, en effet, été marquée par un niveau important de dépenses sur ce poste budgétaire, compte-tenu de nombreux achats liés à la crise sanitaire de la Covid-19 (acquisitions de masques, gels hydroalcooliques, etc.).

- **une diminution des autres charges de gestion courante (chapitre 65 et chapitre 6586) de - 449 K€ par rapport à 2020**, qui s'explique, essentiellement, par **l'effort financier important et exceptionnel décidé par la Ville pendant la crise sanitaire en 2020** pour aider les associations et notamment le CCAS, avec pour mémoire comme mesures phares :

→ l'abondement de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de + 500 K€ dans le cadre du plan de mesures sociales exceptionnel décidé par la Ville lors du Conseil municipal du 10 juillet 2020 (dont 150 K€ pour renforcer les aides financières versées par le CCAS aux

personnes fragilisées par la crise sanitaire et financière, 250 K€ fléchés sur le secteur alimentaire, et 100 K€ destinés au secteur caritatif) ;

→ le maintien du soutien financier aux associations. Pour mémoire, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence, en 2020, le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales, dont la plus grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées et attribuées lors des différents conseils municipaux de décembre 2019 à décembre 2020.

Dans ce contexte, la Ville avait donc décidé de maintenir son soutien aux associations, notamment en transformant des subventions attribuées, y compris pour des manifestations récurrentes, en subvention de fonctionnement (ex : Grésilles en fêtes, Jours de fête à la Fontaine d'Ouche, etc), et en maintenant les subventions pour certaines manifestations annulées mais reportées en 2021 (il n'y a pas eu attribution de nouvelle subvention en 2021 dans ce cas de figure).

Le retour à une situation plus proche de la normale en 2021 explique donc mécaniquement le recul des subventions entre 2020 et 2021.

- **une nouvelle diminution des charges financières (intérêts des emprunts souscrits par la Ville, chapitre 66)**, conséquence à la fois du désendettement continu et volontariste de la municipalité depuis 2008 et du niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt constaté en 2021.

- **une augmentation ponctuelle des charges exceptionnelles (chapitre 67)** due au remboursement d'un trop perçu à la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF). Ce versement fait suite à la détection d'une erreur matérielle de traitement des données informatiques fournies par la Ville pour justifier le versement des aides (Prestation de service ordinaire et contrat enfance jeunesse) de la CAF sur les années 2018 et 2019.

2- Des recettes réelles de fonctionnement en légère baisse par rapport à 2020

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales (dont notamment le produit de la taxe foncière sur les propriétés, constituant désormais, de très loin, la principale recette fiscale de la commune suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales), les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

L'évolution de ces principaux postes par rapport aux comptes administratifs 2020 et 2019 est récapitulée dans le tableau ci-après.

Évolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2021

Recettes réelles en millions d'euros (M€)

Chapitres	Nature des recettes	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	Variation 2019/2021
70	Produits des services et du domaine et ventes diverses	12,721 M€	8,888 M€	10,669 M€	20,04 %	- 16,13 %
73 - 731	Impôts et taxes	151,555 M€	157,012 M€	154,223 M€	- 1,78 %	1,76 %
74	Dotations et participations	41,626 M€	43,216 M€	37,044 M€	- 14,28 %	-11,01 %
75	Autres produits de gestion courante	3,360 M€	2,855 M€	2,887 M€	1,11 %	- 14,07 %
77	Produits exceptionnels	0,370 M€	0,115 M€	6,108 M€	5192 %	1551 %
76	Produits financiers	0,264 M€	0,262 M€	0,263 M€	0,28 %	-NS
013	Atténuations de charges	0,281 M€	0,281 M€	0,326 M€	16,2 %	16,2 %
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		210,176 M€	212,629 M€	211,520 M€	- 0,52 %	0,64 %
TOTAL hors chapitre 77 et hors recette exceptionnelle de droits de mutation à titre onéreux de 5,232 M€ (locaux Toison d'Or en 2020)		209,806 M€	207,282 M€	205,412 M€	- 3,34 %	- 2,09 %

Les recettes réelles de fonctionnement ont, dans leur globalité, diminué de - 0,52 % en 2021, passant de 212,629 M€ au CA 2020 à **211,520 M€ en 2021** (pour mémoire 210,176 M€ au CA 2019).

Hors produits exceptionnels/spécifiques (chapitre 77), **les recettes structurelles de fonctionnement baissent de - 3,34 % par rapport à 2020 et de - 2,09 % par rapport à 2019.**

Principaux faits notables de l'exercice 2021 concernant les recettes réelles de fonctionnement

NB : Les différents facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement en 2021 sont détaillés dans le rapport de présentation du compte administratif adressé aux membres du conseil municipal et consultable sur le site Internet de la Ville après son adoption par l'assemblée délibérante. Les éléments synthétiques ci-après n'ont donc, en aucun cas, vocation à être exhaustif.

→ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) après avoir connu un très fort recul, de près d'un tiers en 2020, ont fortement rebondi en 2021, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.** Ainsi, malgré ce rebond de + 20,04% (soit + 1,781 M€) par rapport à 2020, les produits des services ont été inférieurs, en 2021, de 16,13% par rapport à leur niveau de 2019 (soit 2,052 M€ en moins).

Pour mémoire, l'année 2020 avait été fortement affectée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19 avec, à la fois :

- la fermeture de divers établissements municipaux durant le 1^{er} confinement du printemps 2020 et, dans une ampleur moindre, durant le 2^{ème} confinement de l'automne 2020 (essentiellement pour les établissements culturels et sportifs) ;
- les mesures prises la Ville pour atténuer les conséquences de la crise pour les ménages dans le cadre du plan de mesures sociales approuvé par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 ;
- les mesures de soutien adoptées par la Ville en direction des commerçants, et particulièrement des bars et restaurants.

Par la suite, l'année 2021 a constitué une année de reprise des activités par rapport à 2020, d'où l'important rebond des produits des services.

Toutefois, **malgré ce rebond, leur niveau est resté significativement inférieur à 2019**, en raison, à la fois :

- de la poursuite de mesures restrictives liées à la crise sanitaire (avec notamment la fermeture en avril 2021, pour une semaine, de la restauration municipale et du périscolaire, des ALSH (hormis Baudelaire qui a accueilli les enfants des personnels prioritaires), des multi- accueils, ainsi que l'annulation des activités sportives des vacances de printemps) ;
 - de la mise en place d'un plancher tarifaire à 0,50 € pour le repas en restauration scolaire et en accueil de loisirs extrascolaires à compter de janvier 2021 pour les résidents dijonnais (mesure adoptée par le conseil municipal du 14 décembre 2020).
 - de l'exonération totale des droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes et divers matériel) pour les mois de novembre, décembre 2020 ainsi que le 1^{er} trimestre 2021 pour le secteur des cafés, hôtels et restaurants, ainsi que les droits d'installation et de redevance d'occupation du domaine public relatifs aux extensions de terrasses autorisées du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 (décision du 1^{er} février 2021 du conseil municipal).
- Hors rôles supplémentaires, le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) s'est élevé à **120,108 M€**, après 116,763 M€ en 2020, soit une évolution de + 3,344 M€ (+ 2,9 %) par rapport à 2020, sous l'effet, essentiellement, du transfert de la part départementale de TFPB (et de l'application du coefficient correcteur) désormais perçue par la commune en compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la suppression concomitante des compensations d'exonérations fiscales de taxe d'habitation à compter de 2021 (3,399 M€ perçus en 2020- cf. *infra* chapitre 74).

Cette progression des recettes fiscales ne s'explique donc, en aucun cas, par une augmentation de la pression fiscale par la Ville de Dijon, dans la mesure où le conseil municipal avait décidé de **maintenir en 2021 les taux d'imposition au même niveau qu'en 2020**.

À noter, également, que la Ville de Dijon a bénéficié de rôles supplémentaires à hauteur de **345,5 K€** au cours de l'année 2021 (imputés à l'article comptable 73118), après 344,01 K€ en 2020.

- Toujours parmi les recettes fiscales, les droits de mutation (chapitre 731) ont diminué de - 3,636 M€ par rapport à 2020 (**9,609 M€** en 2021 après 13,245 M€ en 2020).

Pour rappel, le pic historique de 2020 s'expliquait en partie par l'encaissement, par la Ville, d'une recette exceptionnelle liée à la cession d'une partie des locaux du centre commercial de la Toison d'Or (opération ayant généré, à elle seule, 5,232 M€ de droits de mutation pour la seule part communale), mais aussi par un volume de transactions immobilières toujours important (malgré la crise de la Covid-19).

La dynamique forte du marché de l'immobilier, déjà constatée en 2019, puis renforcée en 2020, a donc perduré en 2021 (avec des recettes nettement supérieures en 2021 à leur niveau de 2020 hors Toison d'Or, pourtant déjà très élevé).

- **L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole (chapitre 73)**, destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences, tant pour cette dernière que pour la Ville de Dijon, s'est élevée à 12,787 M€ (après 15,756 M€ en 2020 soit - 2,969 M€).

Conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative à l'avenant 1 de la convention de mise en œuvre des services communs signée avec la Ville de Dijon et son CCAS, elle-même établie sur la base du rapport adopté le 22 octobre 2021 par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), ce recul tient compte de la création de nouveaux services communs au 1er octobre 2021 avec transfert, à cette même date, de 228 postes budgétaires par la Ville à la métropole.

→ Pour ce qui concerne le **chapitre 74 « Dotations et participations »**, les principales évolutions constatées par rapport à 2021 ont été les suivantes :

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** versée par l'Etat s'est élevée à **24,968 M€** en 2021, après 24,828 M€ en 2020 et 24,499 M€ en 2019. Il s'agit de la quatrième année consécutive de légère augmentation de la DGF pour la Ville de Dijon en rappelant que, depuis 2018, l'Etat a décidé de stabiliser à l'échelle nationale, les concours financiers aux collectivités locales.

- **Les allocations compensatrices de fiscalité locale** (également appelées « compensations d'exonérations fiscales » ou « compensations fiscales ») versées par l'État ont diminué de - **1,084 M€** par rapport à 2020, soit - 28 %. Cette évolution s'explique quasi-exclusivement :

- d'une part, par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dans le cadre de la réforme fiscale, **les compensations d'exonérations fiscales de taxe d'habitation (3,399 M€ perçus en 2020) ont été supprimées à compter de 2021.**
- d'autre part, par l'intégration d'une **compensation fiscale par l'Etat des pertes de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties** générées par la décision prise, dans le cadre du Plan de relance, de diviser par deux la fiscalité foncière applicable aux établissements industriels (d'où des compensations d'exonérations fiscales de taxes foncières en nette progression : 2,739 M€ en 2021, après 423,2 K€ en 2020).

- **Les diverses participations accordées par la Caisse d'allocations familiales - CAF (chapitre 74)** au titre notamment des projets des classes passerelles et d'accueil d'enfants en situation de handicap, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des crèches (Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Prestation de Service Unique (PSU), Aides aux Temps Libres - ATL) se sont élevées à 6,067 M€, soit une diminution de - 4,026 M€ par rapport à 2020.

Ce recul facialement important des participations de la CAF doit être toutefois relativisé, car il s'explique essentiellement par des motifs techniques et comptables. En effet, et contrairement à ce qui est pratiqué habituellement, les soldes 2020 et acomptes 2021 du CEJ n'ont pas pu être encaissés à temps lors de la journée complémentaire 2021, et ont donc dû être pris en compte / titrés sur l'exercice 2022 à hauteur de 2,403 M€ (les pièces justificatives détaillant les versements et justifiant l'encaissement n'étant parvenues à la Ville qu'au début du mois de février 2022).

→ **Le montant des cessions immobilières de l'année 2021 (chapitre 77)** s'est élevé à 6,108 M€, avec comme opérations les plus significatives :

- les ventes des terrains situés avenue de Langres à la Société Ghitti Immobilier (opération Garden State) ;
- la cession du site des Poussots à la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), en vue de permettre son réaménagement afin d'accueillir le siège de la Ligue de Football de Bourgogne Franche-Comté.

Programme d'investissement 2021 de la Ville de Dijon

Les dépenses réelles d'équipement du compte administratif 2021 se sont élevées à hauteur de **40,273 M€** après 33,821 M€ au compte administratif 2020 (soit + 19,08 %) et 38,769 M€ au compte administratif 2019.

Cette nette hausse entre 2020 et 2021 s'explique par la conjonction, de plusieurs facteurs :

- d'une part en 2020, **la crise sanitaire de la Covid-19, et particulièrement le premier confinement, avait entraîné le décalage ou le retard de divers chantiers** et une baisse des dépenses avait été constatée par rapport à 2019 (pour mémoire 38,769 M€);
- d'autre part, l'année 2021 a été marquée, à la fois :
 - par la poursuite de projets structurants engagés durant le mandat précédent (2014-2020) : Pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « le 1204 », restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, etc. ;
 - par le démarrage et/ou l'accélération de la réalisation des nouveaux projets de la mandature 2020-2026 tels que, notamment : la rénovation du Grand Théâtre, l'aménagement du terrain annexe du Parc municipal des Sports, etc.

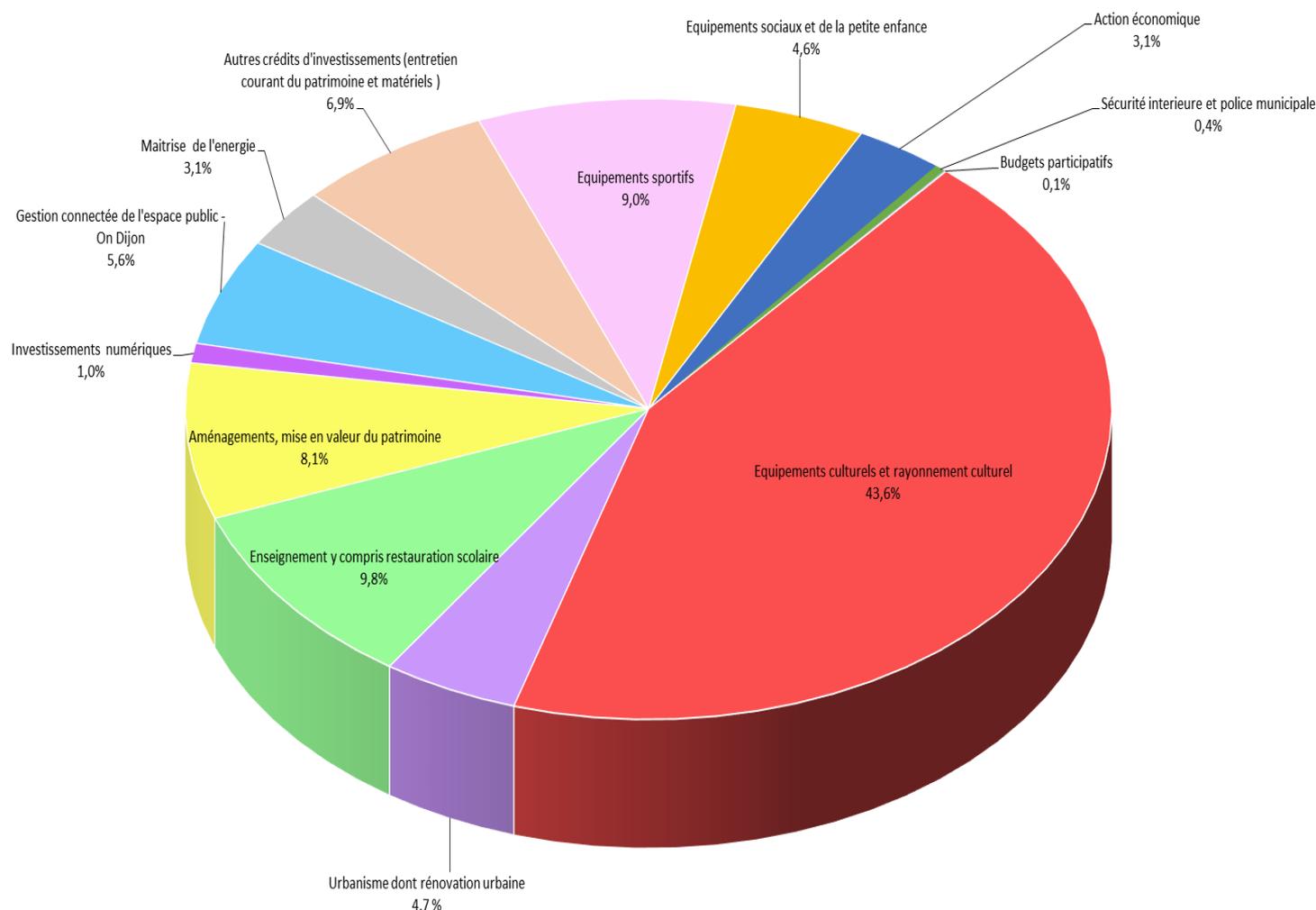
Toutefois, il est à noter que certaines dépenses d'équipement n'ont pas pu être réalisées pendant l'année 2021 du fait des problèmes d'approvisionnement rencontrés par les différentes entreprises ou d'appels d'offres infructueux qui ont dû être relancés pendant le 2^{ème} semestre.

La Ville de Dijon continue donc d'investir pour soutenir au maximum l'activité sur son territoire.

Cet effort d'investissement a porté sur de très nombreux équipements municipaux (sportifs, scolaires, culturels, sociaux, etc.) répartis dans l'ensemble des quartiers de la commune (cf. *infra*).

La décomposition indicative de ces dépenses par secteurs d'intervention de la Ville de Dijon est la suivante :

Répartitions des dépenses d'équipement
Budget principal Ville de Dijon
Compte administratif 2021



Les principales dépenses de l'exercice en termes de volume financier ont été :

- la rénovation des équipements culturels et le rayonnement culturel de la Ville : **17,55 M€** au total, incluant notamment l'acquisition du Pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, ainsi que de sa scénographie et de sa boutique (12,4 M€), l'acquisition et les aménagements du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « le 1204 » (1,6 M€), la première tranche de rénovation du Grand Théâtre (1,1 M€) ;
- la rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires) : 3,95 M€ (intégrant notamment la rénovation suite sinistre du Groupe scolaire Montmuzard, les travaux intérieurs du groupe scolaire Victor Hugo, etc.) ;
- les travaux sur les équipements sportifs : **3,63 M€**. Parmi les projets les plus importants de l'exercice, peuvent être cités la rénovation et la modernisation de l'éclairage LED du terrain annexe du Stade Gaston Gérard (1,15 M€), la rénovation de l'éclairage en led et des vestiaires du Stade Trimolet (989 K€), etc. ;
- les aménagements d'amélioration et/ou de mise en valeur du patrimoine : **3,27 M€**. A noter en particulier le lancement du projet pluriannuel de rénovation/réaménagement de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno en vue de permettre l'installation de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin (627 K€ d'études préalables et de démarches préparatoires en 2021) ;
- la mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public – OnDijon : 2,25 M€ ;

- les investissements en matière d'urbanisme, incluant notamment les opérations de renouvellement urbain : 1,91 M€ ;
- la rénovation des équipements sociaux, de la jeunesse et de la petite enfance : 1,84 M€ ;
- la maîtrise de l'énergie (travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux dont, notamment, le raccordement de divers sites municipaux supplémentaires au réseau de chauffage urbain) : 1,26 M€ ;
- les investissements dans l'action économique (dont la rénovation du camping et du Palais des Congrès et des Expositions) : 1,23 M€ ;
- les investissements numériques : 0,41 M€ ;
- les investissements en matière de tranquillité publique et sécurité (dont acquisition et pose de défibrillateurs sur divers équipements municipaux, achats de matériels de protections et informatiques pour la police municipale) : 0,15 M€ ;⁸
- le budget des commissions de quartiers : 0,035 M€.

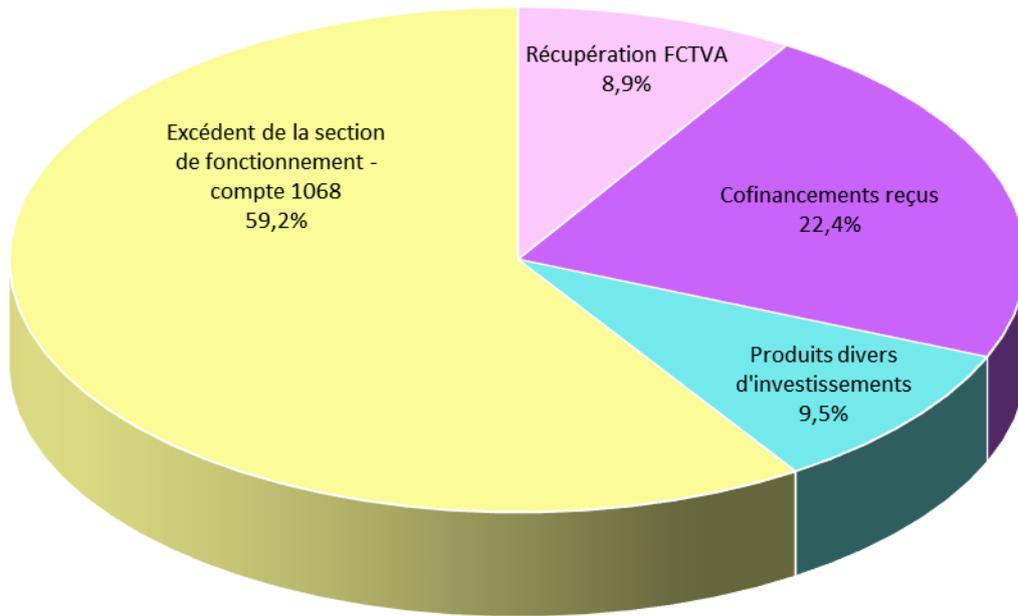
Le programme d'investissement plus détaillé est disponible dans le rapport de présentation du compte administratif adressé aux membres du conseil municipal et consultable sur le site Internet de la Ville après son adoption par l'assemblée délibérante.

Il est précisé que **ce programme d'investissement 2021 a été intégralement autofinancé par la Ville** (via l'excédent budgétaire des exercices antérieurs, l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement après amortissement du capital de la dette, et les ressources propres et autres recettes diverses de la section d'investissement).

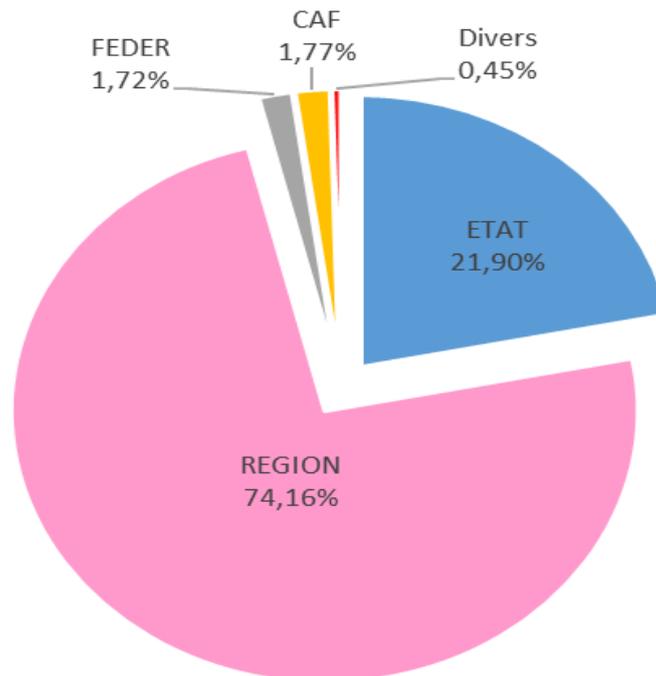
⁸ Hors vidéoprotection (602 K€) – cf. *supra* la rubrique consacrée au projet OnDijon.

Les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2021 se décomposent de la manière suivante :

Principales recettes d'investissement
Budget principal Ville de Dijon
Compte administratif 2021



Répartition des cofinancements en investissement



■ ETAT ■ REGION ■ FEDER ■ CAF ■ Divers

Évolution de l'encours de dette de la Ville de Dijon

Depuis plusieurs années, la municipalité a souhaité conduire un **désendettement régulier** de la Ville de Dijon

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la commune s'élevait ainsi à **131,04 millions d'euros**, contre 235,7 millions d'euros à la fin de l'année 2008, soit une diminution de 44 % en 13 ans.

Du fait du volontarisme municipal en la matière, la dette de la Ville atteint ainsi son niveau le plus faible depuis 1992.

Evolution de l'encours de dette de la Ville de Dijon depuis 1992

